



# Section de **FONTENAY-aux-ROSES** **VICTOIRE HISTORIQUE !**

## **Le Maire obtient 9,5 Millions € pour tous les Fontenaisiens**



Chères Fontenaisiennes,  
Chers Fontenaisiens,

En février, je vous parlais du contexte économique difficile dans lequel nous nous trouvons depuis au moins 2008.

Au niveau local, dans une telle conjoncture, notre ville a besoin de personnes compétentes.

La connaissance des comptes administratifs et l'élaboration de budget deviennent des enjeux essentiels de la politique à tous les niveaux. La méconnaissance des règles peut avoir des incidences lourdes et des conséquences financières accablantes.

Je tiens d'ailleurs à ce sujet à rendre hommage au personnel administratif, qui à Fontenay-aux-Roses, fait un travail pertinent.

Une gestion saine, raisonnée, en bon père de famille, c'est le gage d'une collectivité en capacité de fournir des services de qualité, adaptés, et utiles pour le plus grand nombre.

### **Jacky Gabriel**

Secrétaire de section  
PS de Fontenay-aux-Roses

**PRÉPARONS ENSEMBLE  
LES MUNICIPALES 2014  
REJOIGNEZ-NOUS**

Depuis sa création en 1945, **le CEA, principale entreprise de notre commune, n'avait jamais payé de Taxe Professionnelle (TP)**. Fontenay-aux-Roses était alors une commune contrainte de faire supporter l'essentiel de ses ressources fiscales sur les ménages (taxes d'habitation et foncières).

Dès sa première élection, Pascal Buchet n'accepte pas cette situation, injuste pour le contribuable fontenaisien. **Grâce à un travail acharné, notre Maire apporte les preuves que le CEA produit de la richesse par le développement de sa recherche appliquée et démontre ainsi que le CEA doit être assujéti à la TP.** Dès 2004, les Tribunaux lui donnent raison et il obtient que le CEA paye de la TP et ce rétroactivement depuis le 1er janvier 1999. Cette première victoire a permis déjà à la commune de percevoir depuis cette date près de 10 millions d'euros via la Communauté d'agglomération créée en 2005 qui perçoit depuis lors la TP puis ce qui la remplace depuis sa suppression par Nicolas Sarkozy et l'évolution des activités du CEA dans la recherche médicale.

Mais Pascal Buchet, demande également que la Ville perçoive la taxe pour les années 1996 à 1999, années non prescrites. Aussi, il engage un second recours contre l'Etat pour préjudice. Les tribunaux lui donnent une seconde fois totalement raison en 2012 fixant le préjudice à la somme exigée à savoir 8,4 millions d'euros auxquels s'ajoutent les intérêts de retard, soit 9,5 millions d'euros. L'Etat ayant fait appel, le Maire engage de nombreuses discussions qui aboutissent à son désistement.

**La somme de 9.5M€ est donc définitivement acquise.**

C'est une double victoire historique pour la Ville mais aussi et surtout pour les Fontenaisiens. **Ce sont en effet 19 millions d'euros qui ont été obtenus par notre Maire, Pascal Buchet.** Le Maire annonce cette bonne nouvelle lors du Conseil municipal du 4 juillet dernier. Jean-Philippe Damais, Doyen du Conseil municipal, dans son intervention le remercie et le félicite au nom de tous les Fontenaisiens : « Bravo, Monsieur le Maire et merci pour les Fontenaisiens ! ».

Durant toutes ces années, Pascal Buchet a mené ce long combat juridique au nom de la commune et pour les Fontenaisiens. Sa ténacité à défendre nos intérêts coûte que coûte, a prouvé la détermination d'un Maire au service de ses administrés.

*Les premières décisions (suite)...*

Lors du Conseil municipal du 4 juillet 2013, le Maire a accompagné l'annonce de la bonne nouvelle d'une détermination à ne pas dépenser plus – au contraire d'une partie de l'opposition - mais de redistribuer ces 9,5 millions d'euros aux Fontenaisiens. Aussi, **sur proposition du Maire, le Conseil municipal a décidé de l'employer à redonner de façon durable du pouvoir d'achat aux Fontenaisiens**. Pour la municipalité, il s'agit d'un juste retour des choses afin de rendre aux Fontenaisiens ce qu'ils ont dû payer en raison des augmentations d'impôts ou de tarifs durant ces dernières années.

**Pour le Maire, cette victoire ne doit pas autoriser à abandonner une gestion raisonnée des dépenses mais doit surtout redonner durablement du pouvoir d'achat aux Fontenaisiens en baissant les impôts et les tarifs**

Aussi, s'agissant des tarifs, plusieurs mesures essentielles ont déjà été prises lors du Conseil municipal du 4 juillet pour s'appliquer dès le 1er septembre :



### **Pour les familles :**

- une baisse conséquente et durable de -30% pour les tarifs de cantine avec retour aux plafonds d'avant 2012 et de -15 % pour les études et les accueils de loisirs (coût annuel estimé à 350 000 euros),
- pour l'accueil de la petite enfance, une 6ème semaine annuelle désormais non facturée en crèche (coût annuel estimé à 50 000 euros).



### **Pour les personnes âgées :**

- une subvention supplémentaire au Centre Communale d'Action Sociale en direction des personnes âgées en diminuant le reste à charge des aides à domicile (coût annuel estimé à 50 000 euros).

**Soit au total un allègement de 450 000 euros annuels (soit 2,7 millions d'euros sur 6 ans) applicable dès le 1er septembre au bénéfice des Fontenaisiens.**



### **Pour tous les contribuables**

- les impôts baisseront (sachant que cette année, il est trop tard pour baisser les taux d'impôts qui ont dû être votés avant le 15 avril sans augmentation) :
- Une baisse de la dette dès 2013 car « les dettes sont les impôts de demain » tout en permettant un budget d'investissement soutenu pour la voirie et les équipements publics et ce sans emprunter cette année (coût de 2,4 millions d'euros).
- Une baisse conséquente et durable des impôts locaux pour les Fontenaisiens dès 2014 (les taux étant déjà votés et restent stables en 2013).

**A été également décidé le 4 juillet la première heure gratuite du parking du marché et la baisse importante du tarif durant la semaine (divisé par 6) 1€ /6h au lieu de 1€/h. Sachant qu'à Fontenay-aux-Roses le stationnement sur voie publique est partout gratuit contrairement à la plupart des communes équivalentes.**

## **PARLONS DU BUDGET DE LA COMMUNE**

Il a toujours été sainement géré par le Maire et son équipe municipale et la chambre régionale des comptes lors de ses divers contrôles l'a toujours reconnu. Confrontée au désengagement de l'Etat, la Ville a été parfois contrainte d'augmenter les impôts locaux ou les tarifs pour maintenir un service public de qualité malgré d'importantes économies réalisées. Pour le budget 2013, la municipalité avait même réussi une fois de plus à l'équilibrer sans augmenter les impôts. Le Maire ne voulait cependant pas utiliser en fonctionnement cette somme supplémentaire en provenance du contentieux CEA tant qu'elle n'était pas définitive.

## **LA DROITE DÉBOUTÉE**

**Le budget d'une ville telle que Fontenay-aux-Roses ne laisse pas de place à l'amateurisme...**

**L'Opposition au conseil municipal de Fontenay-aux-Roses, qui avait interpellé le Préfet des Hauts-de-Seine sur un contrôle de légalité du budget de la ville de Fontenay-aux-Roses l'a récemment appris à ses dépens.**

**En effet, Monsieur le Préfet confirme que le compte administratif 2012 du budget principal est largement excédentaire et que le budget primitif 2013 est en suréquilibre en section d'investissement. En conséquence il ne donne pas de suite à la demande de déféré préfectoral contre la délibération adoptant le budget primitif. La droite s'est bien gardée de communiquer sur la lettre du Préfet les déboutant de leur demande purement démagogique.**

# **PRÉPARONS ENSEMBLE LES MUNICIPALES 2014**

**Rejoignez-nous**

Contact : Jacky Gabriel,  
jackygabriel92@hotmail.fr  
www.psfontenay.com  
www.facebook.com/psfontenay  
twitter : @psfontenay92